



(VAUCLUSE)

## DÉCISION

### LE MAIRE DE LA COMMUNE D'APT

REF: EG/AB

**Vu**, l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

N° 001197

**Vu**, la circulaire n° MCCD1601967C du 08/06/2016 du Ministre de la Culture,

**Convention  
d'accueil  
d'artistes en  
résidence dans  
le cadre du  
dispositif  
national « L'Été  
culturel –  
Résidences en  
territoire »**

**Vu**, la délibération n° 2738 du 20 juillet 2021 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

**Vu**, la délibération n°2910 du 18 octobre 2022 relative au règlement général de mise en œuvre des résidences d'artistes auteur dans l'espace culturel des Romarins,

La Direction des Affaires Culturelles met en œuvre la promotion du spectacle vivant et de la culture pour tous.

Affiché le :

À cette fin, en collaboration avec le Festival des Cinémas d'Afrique du Pays d'Apt, elle accueillera un artiste sur le territoire pendant 5 semaines (dont trois consécutives à minima) consécutives du 21/06/2024 au 26/07/2024 inclus.

Publié le 03 avril 2024

Les résidences s'accompagneront d'ateliers de pratiques artistiques pour les enfants des ALSH.

L'artiste dépose une demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA dans le cadre de l'Été culturel.

L'Été culturel est une opération nationale du ministère de la Culture visant à soutenir des propositions artistiques et culturelles ayant lieu durant la période estivale. La DRAC PACA décline l'Été culturel 2024 sous forme de résidences d'artistes de création et de transmission afin proposer aux habitants des démarches participatives artistiques et culturelles menées par des artistes sur leur territoire.

**Considérant**, la nécessité de fixer les modalités du partenariat entre les parties prenantes intervenant dans le cadre du dispositif « L'été culturel » par une convention,

## DÉCIDE

### Article 1 et unique :

La convention ci-jointe précise les modalités d'accueil, par le Festival des Cinémas d'Afrique du Pays d'Apt et les Affaires Culturelles de la ville d'Apt, de la résidence de l'artiste Ferhat Mouhali du 21/06/2024 au 26/07/2024 inclus.

Fait à APT, le 28/03/2024  
Madame le Maire  
Véronique ARNAUD-DELOY

Accuse de réception en préfecture  
084-218400034-20240328-001197-AR  
Date de réception en préfecture : 03/04/2024